

Détecteur de fumée



La loi Morange relative à l' installation d' au moins un détecteur de fumée dans chaque logement précise les conditions auxquelles doivent répondre ces appareils. Réalitherm saura vous équiper des détecteurs de fumées nécessaires dans votre logement.

Tout foyer français devra ainsi avoir installer au minimum un détecteur avertisseur autonome de fumée au plus tard le 8 mars 2015. La loi Morange relative à l' installation d' au moins un détecteur de fumée dans chaque logement précise les conditions auxquelles doivent répondre ces appareils.

Tout foyer français devra ainsi avoir installer au minimum un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) au plus tard le 8 mars 2015.